

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2008

Le VINGT CINQ JUIN de l'an deux mille huit à dix huit heures trente cinq, le Conseil Municipal de GOYRANS, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis ROBERT, Maire.

Etaient présents : Mmes BOUIN – HAITCE – PETIT-ANORO - RAMON–  
MM DUVERT – LACROIX – LEBLANC – MERLE – ROBERT Patrice – SAVONNET – SCHAAK

Absents excusés : Mme BARKE – procuration donnée à M. DUVERT – M. GUILLEN – M. RODRIGUES

Secrétaire de séance : Véronique HAITCE

Date de convocation : 20 juin 2008

Jean Louis ROBERT informe l'assemblée que Monsieur MARFAING, Président de la chasse viendra, à la demande du Maire pour donner des informations relatives aux sangliers qui ont suscité des questionnements par certains habitants du lotissement des Pins.

### Ordre du jour

#### 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2008.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si les présents ont des remarques à formuler. Patrice ROBERT se fait porte parole des personnes extérieures au Conseil des observations qu'elles émettent après avoir consulté le compte rendu provisoire mis sur le site de la Mairie. Il déplore qu'elles ne soient pas prises en considération. Jean Louis ROBERT rappelle que ce compte rendu a déjà fait l'objet de discussions sur lesquelles il n'y pas lieu de revenir. Stéphane SCHAAK explique qu'un accord de principe a été pris par les élus pour déposer un compte rendu provisoire sur le site après en avoir validé ensemble son contenu en ayant bien conscience que cette diffusion pourra entraîner des remarques par des lecteurs potentiels non élus.

**Le compte rendu est approuvé à la majorité avec un vote contre de Patrice ROBERT**

#### 2- Modification du P.O.S. et création du P.L.U.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une demande a été faite au SICOVAL pour lancer le chantier du PLU et pour que ce dernier, participe au travail préparatoire. Il est précisé que la maîtrise du projet est conservée par la Mairie. L'aide du SICOVAL n'est qu'une assistance technique. La décision de ce soir permettra de prendre une délibération autorisant le Conseil à étudier la proposition du SICOVAL qui lui sera faite. Le coût de la participation de la Commune sera étudié dès sa connaissance.

**La délibération est approuvée à l'unanimité des présents**

#### 3- Embauche de personnel technique ou Administrative du 1<sup>er</sup> Août au 31 Octobre 2008

La secrétaire de mairie explique que pour permettre de signer un arrêté ou un contrat pour recruter une personne pour un surcroît de travail, une délibération de principe doit être prise tous les trois mois.

**Vote à l'unanimité des présents**

#### 4- Décision modificative n°1

Véronique HAITCE explique qu'en investissement le budget est voté par article, par le Conseil Municipal, contrairement au fonctionnement où le vote se fait par chapitre. Le montant d'une facture de plus de 700 euros, non identifiée lors du vote du Budget Primitif, n'a pas pu être prise en compte dans les prévisions budgétaires lors du vote du budget primitif sur l'article budgétaire d'investissement concerné. Pour permettre le paiement de cette facture, il convient d'effectuer un virement de crédit entre deux imputations budgétaires d'investissement dans la mesure où il est interdit de dépasser les prévisions votées en Conseil.

Une opération similaire doit être effectuée concernant l'emprunt SIVOS de 49 € Il s'agit d'une opération blanche de régularisation (dépenses/recettes) demandée par la Trésorerie de Castanet.

**Vote à l'unanimité des présents**

#### 5- Sécurité routière sur Goyrans

A la demande de plusieurs goyrannais très inquiets concernant la sécurité à Goyrans notamment par une vitesse très élevée de certains automobilistes, Jean Louis ROBERT informe l'assemblée qu'il s'est engagé auprès d'eux à organiser une réunion

publique ayant pour thème la sécurité. Cette réunion prévue le 10 Juillet à 20h30 pourra être couplée avec l'ensemble des sujets relatif à la sécurité routière à Goyrans :

- le sujet relatif au souhait de plusieurs goyrannais de continuer la construction des trottoirs jusqu'au chemin Badel,
- la sécurité autour de l'école élémentaire réclamée par les parents d'élève,
- un chemin balisé chemin de Badel pour se rendre au lotissement des Pins.

Monsieur le Maire précise qu'un représentant du SICOVAL et de la gendarmerie nationale assistera à cette réunion. Cette réunion aura pour objet de permettre aux administrés de s'exprimer et pourquoi pas de participer à une commission de travail sur le sujet.

Le Maire donne la parole à Monsieur MARFAING présent dans la salle :

Monsieur MARFAING, Président de la chasse arrive dans la salle. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et lui soumet l'inquiétude de certains habitants du lotissement des Pins relative à la présence de sanglier. Il lui demande quelle solution y a-t-il face à des problèmes liés aux sangliers. Monsieur MARFAING explique dans un premier temps qu'il n'y a pas de grand danger face à un sanglier. Il informe l'assemblée des possibilités d'actions si besoin est :

- saisie de la préfecture par le Maire, mais il déconseille cette solution car elle entraîne une battue administrative qui ne respecte pas, à son avis, les principes de protection des animaux.
- faire appel à lui puisqu'il est habilité par la fédération pour mettre en place des battues minimales et suffisantes.

Il est décidé de mettre dès le prochain journal une brève pour donner des premières informations à la population. Un article plus détaillé sera écrit par Monsieur MARFAING pour paraître dans le journal suivant.

#### **6- Conseil Municipal des jeunes**

La question est à retenir car elle a été émise par la majorité de l'équipe municipale mise en place, et il serait souhaitable d'organiser cette activité rapidement. Beaucoup d'idées sont proposées sur ce thème. L'assemblée décide que ce projet doit être mis en place après une réflexion approfondie. Il apparaît difficile de constituer un conseil municipal des jeunes avant la rentrée.

#### **7- Semaine à 4 jours**

Ce point a engendré un long débat. La question mise à l'ordre du jour n'est, pour aujourd'hui que de valider, par un courrier de soutien, le choix des enseignants et d'une majorité des représentants des conseils d'école des trois communes (Aureville, Clermont le Fort et Goyrans), soit :

- semaine de 4 jours avec une amplitude de 8h30 à 16h. Le soutien scolaire s'effectuerait de 16 h à 16 h 30 pour les élèves concernés.

Chantal BOUIN et Karine RAMON précisent que la décision finale revient à l'Inspection d'Académie. Des problèmes de garderie, de transport et de centres aérés sont abordés.

Vincent MERLE déplore que le rythme de l'enfant concerné par ces modifications n'ait pas encore été abordé. Chantal BOUIN répond que les enseignants ont pris le rythme des enfants en considération pour établir leur proposition.

Jean Louis ROBERT insiste sur le fait qu'un débat de fond doit avoir lieu sur le sujet mais qu'il ne doit pas avoir lieu aujourd'hui. La question qui doit se poser à ce jour relève uniquement de la validation de la lettre de soutien à la proposition des écoles.

**La lettre est validée.**

#### **8- Service minimum**

Il n'est pas obligatoire, l'assemblée décide de ne pas le mettre en place

#### **9- Base élève**

Chantal BOUIN explique qu'à ce jour, des renseignements minimums sont saisis dans la base. Les parents peuvent demander les informations relatives à leurs enfants mais ils n'ont pas le pouvoir de demander le retrait de ces informations. Chantal BOUIN rajoute que les directeurs des écoles n'ont pas eu le choix car l'Inspecteur Académique a informé que les enfants qui ne seraient pas saisis dans la base ne seraient pas comptabilisés pour l'attribution de postes d'enseignants.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée est d'accord pour dire que la Mairie ne se servira pas de cette base élève pour avoir des informations.

**L'assemblée rejoint cet avis et confirme qu'il ne sera fait en aucun cas appel à cette base.**

## 10- Questions diverses

### - Changement des codes de l'entrée et du coffre

Monsieur le Maire demande si l'assemblée accepte de mandater Stéphane SCHAAK pour effectuer les changements de codes. Un débat a lieu en ce qui concerne le changement du code du coffre, JL ROBERT fait la proposition suivante :

Le code sera communiqué aux secrétaires, au Maire, aux 4 adjoints et au responsable de la communication qui agit régulièrement sur les ordinateurs en matière de paramétrage.

La majorité de l'assemblée relève que le nombre de personnes en possession du code serait trop élevé. Cette proposition n'est pas validée. Il est décidé qu'un nombre minimum de personnes doit connaître ce code.

Une deuxième proposition est mise au vote : le Maire, les secrétaires, l'adjoint aux finances connaîtront le code.

**Cette proposition est votée à la majorité des présents avec 2 contres et 2 abstentions.**

### - Changement des diverses clés

Cette question est reportée à un prochain Conseil Municipal

### - Heures et tarifs de garderie

Ce thème est étroitement lié avec la modification des amplitudes des journées scolaires conformément à la solution qui sera retenue concernant la semaine à 4 jours. Un débat relatif à l'augmentation du tarif de garderie sera nécessaire. De même, une réflexion relative à une simplification de facturation est incontournable. Chantal BOUIN fait une étude et présentera deux propositions dès que l'organisation de la semaine scolaire sera connue.

### - Désignation des membres du CCAS

. Quatre administrés : Mmes BENARD – BLOCH – VILCOT – M. MOLINIER

. Quatre membres du Conseil Municipal : Mmes BARKE – HAITCE – PETIT-ANORO- M. LEBLANC

Le CCAS est présidé par Jean Louis ROBERT

### - Validation de modification des horaires de travail des secrétaires et d'ouverture de la Mairie

Valérie expose la proposition de modification. Elle explique qu'il s'agit d'avoir toujours deux secrétaires présents en Mairie pendant les heures d'ouverture au public de la mairie. Cette modification permet une ouverture au public d'une heure supplémentaire sur la semaine avec une ouverture jusqu'à 19 h sur une journée et de midi à deux heures sur une autre journée.

Le principe est validé par l'assemblée.

Le Maire lève la séance à 20H30

Fait à GOYRANS, le 25 juin 2008

Le Maire

La Secrétaire

**Jean Louis ROBERT**

**Véronique HAITCE**

**Les Conseillers Municipaux**